



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

SÉANCE ORDINAIRE

DATE : Mardi 18 septembre 2018
HEURE : 19 h 30
LIEU : Centre administratif de la MRC

Sont présents : BEAUREGARD Sylvie, mairesse de Cowansville
BELLEFROID Martin, maire de Pike River
BURCOMBE Richard, maire de Lac-Brome
CHARBONNEAU Jacques, représentant de Saint-Armand
DANSEREAULT Carole, représentante de Notre-Dame-de-Stanbridge
DROLET Jacques, maire de Bolton-Ouest
GRAVEL Guy, maire d'Abercorn
JANECEK Pierre, maire de Dunham
LAFRANCE Michel, maire de Sutton
LÉVESQUE Yves, maire de la Ville de Bedford
MELCHIOR Patrick, maire de Farnham
NEIL Steven, maire de Brigham
PHOENIX Laurent, maire de Sainte-Sabine
RHÉAUME Claude, maire d'East Farnham
RIOUX Gilles, maire de Stanbridge Station
SANTERRE Albert, maire de Saint-Ignace-de-Stanbridge
SELBY Tom, maire de Brome
ST-JEAN Gilles, maire du Canton de Bedford
VAUGHAN Greg, maire de Stanbridge East
VILLENEUVE Louis, maire de Bromont

Est absent : LÉVESQUE Jean, maire de Frelighsburg

Formant quorum sous la présidence de madame Sylvie Dionne-Raymond, préfet et maire d'East Farnham.

Sont également présents : messieurs Robert Desmarais, directeur général, Francis Dorion, directeur général adjoint et directeur du service de la gestion du territoire et M^e Vanessa Couillard, greffière, agissant aux présentes à titre de secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions du public
3. Adoption du procès-verbal du 21 août 2018
4. Avancement du projet d'Internet haute vitesse
5. Actualités du CLD :
 - 5.1. Soutien financier accordé aux événements de la MRC Brome-Missisquoi – Sensibilisation à l'utilisation de produits locaux
 - 5.2. Faits saillants des différents comités de travail
6. Rapport du comité de transport adapté et collectif du 5 septembre 2018
 - 6.1. Taxi : Autorisation de procéder par appel d'offres pour le pôle de Cowansville
 - 6.2. Taxi : Autorisation de procéder individuellement par contrats de gré à gré pour les pôles de Sutton, Lac-Brome, Bromont, Bedford et Farnham
 - 6.3. Demande d'aide financière au transport collectif régional pour l'organisation et l'exploitation des services de transport collectif régional pour l'année 2018
 - 6.4. Adoption du Plan de développement en transport collectif – 2018
7. Rapport du comité de gestion de l'eau du 12 septembre 2018
 - 7.1. Acte d'autorisation des travaux à intervenir dans la branche 6 du cours d'eau Poulin (Farnham)
 - 7.2. Acte d'autorisation des travaux à intervenir dans la branche 4 du cours d'eau Swennen (Saint-Armand)
 - 7.3. Facturation des travaux bonifiés – Branche 40 du cours d'eau Morpions (Ste-Sabine)
 - 7.4. Facturation des travaux bonifiés – Cours d'eau Walbridge (Saint-Ignace-de-Stanbridge)
 - 7.5. Nomination services professionnels pour les projets suivants :
 - 7.5.1. Cours d'eau Lalanne (Farnham)
 - 7.5.2. Cours d'eau Morpions et sa branche 17 (Saint-Ignace-de-Stanbridge)
 - 7.5.3. Cours d'eau Castors (Notre-Dame-de-Stanbridge)
 - 7.6. Demande « Projet de bonification agroenvironnementale des travaux d'entretien de cours d'eau agricoles dans le bassin versant de la Yamaska » - Appui à la demande de l'OBV Yamaska au programme FARR Montérégie
 - 7.7. Aménagement étang agricole – Demande d'aide financière au programme de mise en valeur de la biodiversité en milieu agricole de la fondation de la faune du Québec
 - 7.8. Projet d'interventions ciblées sur le contrôle des eaux de ruissellement et la conservation des sols dans les secteurs visés par des travaux d'entretien de cours d'eau - Appui à l'OBV de la baie Missisquoi pour le dépôt de la demande de subvention au volet régional (par 2018-2020) du programme prime-vert du MAPAQ
 - 7.9. Distribution des arbustes 2019 : proposition d'une nouvelle procédure



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

- 7.10. Démarche d'innovation sociale pour l'expérimentation d'infrastructures vertes en milieu urbain, agricole et montagneux dans Brome-Missisquoi - Demande de subvention programme Climat municipalité – volet 2
- 7.11. Projet montérégien de réalisation des plans sur les milieux humides et hydriques proposé par Géomont – Refus de la demande d'appui pour une demande d'aide financière au fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR)
8. Compte rendu du procès-verbal du conseil d'administration de l'OBV Yamaska du 12 septembre
9. Rapport du comité d'aménagement du 12 septembre 2018
 - 9.1. Projet de règlement 10-0618 : demande au MERN pour le renouvellement de la suspension temporaire des territoires incompatibles à l'activité minière identifiés par la MRC Brome-Missisquoi
 - 9.2. Projet de caractérisation des paysages – Octroi du mandat
 - 9.3. Certificats de conformité
 - 9.3.1. Règlement 458-26 - Farnham
 - 9.3.2. Règlement 264-1-2017 – Bolton-Ouest
 - 9.4. Résolution d'appui relativement à la problématique des espèces exotiques envahissantes
10. Rapport du comité régional du Pacte Brome-Missisquoi du 12 septembre 2018
 - 10.1. Préparation de l'appel de projets 2019 : division de l'enveloppe
 - 10.2. Ajout de tableau au guide du promoteur - Responsabilités municipales
 - 10.3. Gestion du fonds et autres modifications au pacte 2019
11. Rapport du comité de gestion des matières résiduelles du 11 septembre 2018
 - 11.1. Conférence de presse du 27 septembre : ouverture de la plateforme de compostage à la RÉGIE
 - 11.2. Séances de formation sur les matières organiques pour le public
 - 11.3. Adoption d'un nouveau calendrier de paiement des écocentres
 - 11.4. Paiement des salaires et dépenses reliés aux écocentres
 - 11.5. Dossier des matières recyclables : Présentation du calendrier de travail
 - 11.6. Autorisation de signature - Ententes intermunicipales relativement aux matières recyclables
 - 11.7. Autorisation de procéder au lancement d'appel d'offres public relativement aux matières recyclables
12. Rapport du comité de services de santé Brome-Missisquoi du 10 septembre 2018
 - 12.1. Avancement de la démarche pour l'amélioration de la santé et du bien-être de la population de Brome-Missisquoi
13. Rapport du comité de sécurité publique du 21 août 2018
 - 13.1. Avancement du nouveau poste de police
 - 13.2. Mesures de sécurité en vue de la légalisation du cannabis
14. Rapport du comité administratif du 5 septembre 2018
 - 14.1. Budget 2019 de la MRC : orientations budgétaires
 - 14.2. Proposition de procéder au versement de la subvention provenant du ministère de la Sécurité publique pour la formation des pompiers volet 3 aux villes de Dunham et Cowansville
15. Autorisation de procéder aux paiements - Carrières et sablières
16. Avancement du projet de modernisation du transport ferroviaire : voyage en train
17. Attraction de nouvelles populations :
 - 17.1. Retour sur la conférence de presse du 5 septembre 2018
 - 17.2. Octroi de mandats pour la production et l'animation d'une websérie
 - 17.3. Octroi d'un mandat pour la prise de photos pour alimenter le nouveau portail d'attractivité ainsi que les outils médiatiques
18. Calendrier des réunions des comités de la MRC pour septembre et octobre
19. Correspondance :
20. Questions diverses :
21. Deuxième période de questions du public
22. Levée de la séance

340-0918

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR GREG VAUGHAN
APPUYÉ PAR YVES LÉVESQUE
ET RÉSOLU :**

D'adopter l'ordre du jour proposé en laissant le sujet « Questions diverses » ouvert.

ADOPTÉ

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Un citoyen de Frelighsburg se questionne sur la légalité de l'ouverture de chemin dans sa municipalité. Des vérifications seront effectuées à l'interne à cet égard.

341-0918

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 21 AOÛT 2018

**IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
APPUYÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
ET RÉSOLU :**

D'adopter le procès-verbal de la séance du 21 août 2018 tel que rédigé et présenté séance tenante.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

342-0918

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**AVANCEMENT DU PROJET D'INTERNET HAUTE VITESSE :
SUIVI DU DOSSIER D'IHR TÉLÉCOM – DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE SUR LE TERRITOIRE**

Monsieur Patrick Bonvouloir, président d'IHR Télécom informe le conseil de l'avancement du projet d'Internet haute vitesse et il présente deux scénarios de déploiement dépendamment de la disponibilité de la fibre, des délais pour l'obtention des permis pour les poteaux et d'autres impondérables.

**SOUTIEN FINANCIER ACCORDÉ AUX ÉVÉNEMENTS DE LA MRC BROME-MISSISQUOI –
SENSIBILISATION À L'UTILISATION DE PRODUITS LOCAUX**

CONSIDÉRANT que plusieurs événements se tenant sur le territoire de la MRC Brome-Missisquoi font appel à la participation financière des municipalités ou encore de fonds régionaux provenant de la MRC;

CONSIDÉRANT que majoritairement les sommes attribuées en soutien financier proviennent d'argent local, soit une participation des contribuables de la MRC;

CONSIDÉRANT que la MRC comporte de nombreuses entreprises de production et de transformation de produits agroalimentaires;

CONSIDÉRANT que tous les efforts sont importants pour sensibiliser et favoriser l'économie locale;

CONSIDÉRANT la recommandation du CA du CLD par le biais de la résolution 4021-0818 du 28 août dernier;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK
APPUYÉ PAR GUY GRAVEL
ET RÉSOLU :**

De conscientiser les organisateurs d'événements bénéficiant de financement à favoriser l'utilisation des produits locaux. Conséquemment, afin de soutenir cette approche, d'inclure des critères incitatifs à la consommation de produits locaux dans nos formulaires de demande financière et d'encourager les municipalités du territoire de la MRC à faire de même.

ADOPTÉ

FAITS SAILLANTS DES DIFFÉRENTS COMITÉS DU CLD

Monsieur Desmarais mentionne que le rapport des activités du CLD a été envoyé par courriel et que si les maires ont des questions, ils peuvent communiquer avec monsieur Denis Beauchamp. Aussi, il souligne le lancement réussi des journées de la culture à la Station gourmande à Farnham le 12 septembre.

343-0918

**AUTORISATION DE PROCÉDER PAR APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LA FOURNITURE
DES SERVICES DE TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF PAR TAXI**

CONSIDÉRANT la réglementation en place qui fixe les agglomérations de taxi et le nombre de permis délivrés dans chacune des municipalités du territoire;

CONSIDÉRANT la nouvelle législation applicable en matière d'adjudication des contrats municipaux, notamment le seuil décrété par le ministre concernant l'obligation de procéder par appel d'offres public (101 100 \$);

CONSIDÉRANT l'obligation de procéder par appel d'offres public afin de desservir le pôle de Cowansville;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
APPUYÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
ET RÉSOLU :**

De procéder par appel d'offres public conformément aux articles 935 et suivants du *Code municipal* pour la fourniture des services de transport adapté et collectif par taxi pour le pôle de Cowansville. La durée du contrat sera de 5 ans.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

344-0918

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**AUTORISATION DE PROCÉDER INDIVIDUELLEMENT PAR CONTRATS DE GRÉ À GRÉ
POUR LA FOURNITURE DES SERVICES DE TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF PAR
TAXI POUR LES PÔLES DE SUTTON, LAC-BROME, BROMONT, BEDFORD ET FARNHAM**

CONSIDÉRANT la réglementation en place qui fixe les agglomérations de taxi et le nombre de permis délivrés dans chacune des municipalités du territoire;

CONSIDÉRANT la nouvelle législation applicable en matière d'adjudication des contrats municipaux, notamment le seuil décrété par le ministre concernant l'obligation de procéder par appel d'offres public (101 100 \$);

CONSIDÉRANT l'adoption du *Règlement 06-0418 concernant la gestion contractuelle* le 15 mai 2018 par le conseil des maires permettant ainsi d'octroyer un contrat de gré à gré comportant une dépense d'au moins 25 000 \$, mais sous le seuil d'appel d'offres public fixé par règlement ministériel conformément aux articles 935 et suivants du *Code municipal*;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL LAFRANCE
APPUYÉ PAR JACQUES DROLET
ET RÉSOLU :**

De procéder par contrat de gré à gré d'une durée de un an renouvelable pour la fourniture des services de transport adapté et collectif par taxi de façon individuelle pour les pôles de Sutton, Lac-Brome, Bromont, Bedford et Farnham.

ADOPTÉ

345-0918

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU TRANSPORT COLLECTIF RÉGIONAL POUR
L'ORGANISATION ET L'EXPLOITATION DES SERVICES DE TRANSPORT COLLECTIF
RÉGIONAL POUR L'ANNÉE 2018**

CONSIDÉRANT les modalités du nouveau programme d'aide au développement du transport collectif;

CONSIDÉRANT que la MRC s'engage à réinvestir les surplus accumulés attribuables au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) en transport collectif comme l'exigent les modalités du programme;

CONSIDÉRANT que la MRC remettra au MTMDET la mise à jour du plan de développement en transport collectif;

CONSIDÉRANT que la MRC prévoit effectuer environ 20 500 déplacements au cours de l'année 2018, ce qui, conformément au volet II du Programme d'aide au développement du transport collectif du MTMDET, la rend admissible à recevoir une subvention de 200 000 \$;

CONSIDÉRANT que la MRC estime les revenus d'usagers à 63 773 \$, la contribution de la MRC à 55 371 \$, la contribution du MTMDET à 200 000 \$ pour un total des revenus de 319 144 \$; estime les dépenses d'autobus à 56 630 \$, les dépenses de taxis à 144 626 \$, les dépenses administratives à 117 888 \$ pour un total des dépenses de 319 144 \$ en transport collectif pour l'année 2018;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR PIERRE JANECEK
ET RÉSOLU :**

Conformément au volet II du Programme d'aide au développement du transport collectif, de demander au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de procéder au versement d'une subvention de 200 000 \$ pour l'exploitation du service de transport collectif régional pour l'année 2018.

ADOPTÉ

346-0918

ADOPTION DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT EN TRANSPORT COLLECTIF - 2018

CONSIDÉRANT que le dépôt du plan de développement du transport collectif doit joindre la demande d'aide du volet II du Programme d'aide au développement du transport collectif;

CONSIDÉRANT que le plan de développement 2018 remplacera le plan de développement adopté au conseil des maires le 20 juin 2017;

CONSIDÉRANT qu'une planification du développement des services de transport des prochaines années sera effectuée dans les prochains mois;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT que les modifications apportées au document concernent :

- la mise à jour des statistiques;
- la mise à jour des enjeux;
- la démarche concernant l'implantation du nouveau logiciel de transport;
- la planification du développement des services de transport en lien avec :
 - o les résultats de l'étude;
 - o les résultats de l'enquête;
 - o la planification stratégique de la MRC;
 - o la stratégie de l'attraction des nouvelles populations de la MRC;
- le réinvestissement des surplus attribuables au ministère dans les projets;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID
APPUYÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
ET RÉSOLU**

D'adopter le plan de développement du transport collectif 2018 de la MRC Brome-Missisquoi et de le transmettre au ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

ADOPTÉ

347-0918

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR GILLES ST-JEAN
APPUYÉ PAR MICHEL LAFRANCE
ET RÉSOLU:**

D'ajourner la séance du conseil afin d'accueillir madame Andréanne Larouche candidate du PQ à la prochaine élection.

ADOPTÉ

348-0918

RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE PUBLIQUE

**IL EST PROPOSÉ PAR GREG VAUGHAN
APPUYÉ PAR CLAUDE RHÉAUME
ET RÉSOLU:**

De rouvrir la séance ordinaire du conseil.

ADOPTÉ

349-0918

ACTE D'AUTORISATION DES TRAVAUX À INTERVENIR DANS LA BRANCHE 6 DU COURS D'EAU POULIN

CONSIDÉRANT que l'article 106 de la *Loi sur les compétences municipales (L.Q. 2005, chapitre 6)* attribue aux MRC le pouvoir de réaliser des travaux permettant la création, l'aménagement ou l'entretien d'un cours d'eau;

CONSIDÉRANT que la branche 6 du cours d'eau Poulin est sous la compétence exclusive de la MRC Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT que le secteur est ciblé dans le cadre du projet «*Plan d'intervention sur le contrôle des eaux de ruissellement et la conservation des sols des secteurs agricoles sensibles de Brome-Missisquoi*», réalisé en partenariat avec l'OBV de la baie Missisquoi, le MAPAQ, l'UPA Brome-Missisquoi, l'IRDA et le MDDELCC;

CONSIDÉRANT que les travaux s'inscrivent dans une approche hydrogéomorphologique et visent à assurer le drainage adéquat des terrains, à améliorer la durabilité des travaux, la qualité de l'eau et la qualité des habitats;

CONSIDÉRANT que les travaux d'aménagement de la branche 6 du cours d'eau Poulin sont dûment autorisés par un certificat d'autorisation du MDDELCC, délivrée le 22 février 2018;

CONSIDÉRANT l'examen au mérite du projet d'aménagement de la branche 6 du cours d'eau Poulin, il y a lieu d'ordonner les travaux proposés;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK MELCHIOR
APPUYÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
ET RÉSOLU :**

De décréter ce qui suit :



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

La présente résolution vise à permettre la réalisation de travaux d'aménagement dans la branche 6 du cours d'eau Poulin touchant au territoire de la ville de Farnham en la MRC Brome-Missisquoi;

Les travaux d'aménagement dans la branche 6 du cours d'eau Poulin débuteront à partir du chaînage 0+000 jusqu'au chaînage 0+956. Les travaux s'effectueront dans la municipalité de Farnham en la MRC Brome-Missisquoi;

Les travaux seront exécutés en suivant les indications des plans, profils, du devis descriptif 2016-423 de *ALPG consultants inc.* et conformément aux directives qui pourraient être données au cours de la réalisation des travaux;

Les présents travaux décrétés sont des travaux d'aménagement et de reprofilage afin de redonner au cours d'eau un écoulement régulier, aménager une zone filtrante, un chenal à deux niveaux, tout en appliquant des mesures de protection (ex. : perré, sortie de drainage, sortie de fossé, intersection de deux cours d'eau, tournant dans le cours d'eau, engazonnement des talus et bande riveraine);

Le coût net des travaux de construction, de réparation, d'entretien, moins les déductions applicables provenant des aides financières externes, sera imposé en quote-part suffisante à chaque municipalité concernée, dans les proportions établies ici-bas. Il en sera de même des indemnités, dommages-intérêts, frais légaux et autres dépenses pouvant résulter de l'exécution de la présente résolution;

Branche 6 du CE POULIN
MRC Brome-Missisquoi
MUNICIPALITÉ DE FARNHAM : 100 %

ADOPTÉ

350-0918

ACTE D'AUTORISATION DES TRAVAUX À INTERVENIR DANS LA BRANCHE 4 DU COURS D'EAU SWENNEN

CONSIDÉRANT la demande d'entretien de la branche 4 du cours d'eau Swennen à Saint-Armand;

CONSIDÉRANT que l'article 106 de la *Loi sur les compétences municipales (L.Q. 2005, chapitre 6)* attribue aux MRC le pouvoir de réaliser des travaux permettant la création, l'aménagement ou l'entretien d'un cours d'eau;

CONSIDÉRANT que la branche 4 du cours d'eau Swennen est sous la compétence exclusive de la MRC Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT la tenue d'une assemblée publique, le 11 juin 2018 à Saint-Armand, informant les contribuables touchés par les travaux d'entretien du cours d'eau;

CONSIDÉRANT l'examen au mérite du projet d'entretien de la branche 4 du cours d'eau Swennen, il y a lieu d'ordonner les travaux proposés;

CONSIDÉRANT qu'une deuxième phase de travaux d'aménagement d'une aire de sédimentation et d'une aire de filtration est prévue suite aux travaux d'entretien, conditionnellement à l'obtention des autorisations gouvernementales requises;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK
APPUYÉ PAR ALBERT SANTERRE
ET RÉSOLU :

De décréter ce qui suit :

La présente résolution vise à permettre la réalisation de travaux d'entretien et de nettoyage dans la branche 4 du cours d'eau Swennen touchant au territoire de la municipalité de Saint-Armand en la MRC Brome-Missisquoi;

Les travaux d'entretien dans la branche 4 du cours d'eau Swennen débuteront à partir du chaînage 1+600 jusqu'au chaînage 2+310. Les travaux s'effectueront dans la municipalité de Saint-Armand en la MRC Brome-Missisquoi;

Les travaux seront exécutés en suivant les indications des plans, profils, du devis descriptif 2016-427 de *ALPG consultants inc.* et conformément aux directives qui pourraient être données au cours de la réalisation des travaux;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

Les présents travaux décrétés sont des travaux d'entretien et de reprofilage afin de redonner au cours d'eau un écoulement régulier tout en appliquant des mesures de protection (ex. : perré, sortie de drainage, sortie de fossé, intersection de deux cours d'eau, tournant dans le cours d'eau, engazonnement des talus et bande riveraine);

La branche 4 du cours d'eau Swennen aura une largeur au fond de 1 mètre sur une profondeur minimale de 1,25 mètre de son embouchure jusqu'à son origine. Les talus seront profilés à 2,0H : 1,0 V.

Le coût des travaux de construction, de réparation, d'entretien, à l'exception des travaux à faire sur la propriété d'une compagnie de chemin de fer, qui en vertu de la Loi doivent être faits et entretenus par ladite compagnie, sera imposé en quote-part suffisante à chaque municipalité concernée, dans les proportions établies ci-bas. Il en sera de même des indemnités, dommages-intérêts, frais légaux et autres dépenses pouvant résulter de l'exécution de la présente résolution;

Branche 4 du CE Swennen

MRC Brome-Missisquoi

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ARMAND : 100 %

ADOPTÉ

351-0918

FACTURATION DES TRAVAUX BONIFIÉS – BRANCHE 40 DU COURS D'EAU MORPIONS

CONSIDÉRANT que le cours d'eau est ciblé dans le cadre du projet «*Plan d'intervention sur le contrôle des eaux de ruissellement et la conservation des sols des secteurs agricoles sensibles de Brome-Missisquoi*», réalisé en partenariat avec l'OBV de la baie Missisquoi, le MAPAQ, l'UPA Brome-Missisquoi, l'IRDA et le MDDELCC;

CONSIDÉRANT que les travaux s'inscrivent dans une approche hydrogéomorphologique, et visent à assurer le drainage adéquat des terrains, à améliorer la durabilité des travaux, améliorer la qualité de l'eau et à améliorer la qualité des habitats

CONSIDÉRANT que des plantations arbustives ont été réalisées dans les talus de la branche 40 du cours d'eau Morpions au printemps 2018, suite aux travaux réalisés en 2017;

CONSIDÉRANT que le mandat de plantation des arbustes a été octroyé à For-Éco par la résolution 182-0518;

CONSIDÉRANT la subvention versée par le programme Éco-Action d'Environnement Canada à l'OBV de la baie Missisquoi pour la bonification des travaux traditionnels d'entretien de cours d'eau agricoles;

CONSIDÉRANT que le coût spécifique des arbustes et de la plantation a déjà été remboursé à la MRC par l'OBV de la baie Missisquoi;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des travaux sont terminés et que la MRC doit facturer les municipalités concernées, conformément à l'acte d'autorisation des travaux.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID

APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX

ET RÉSOLU :

De facturer l'ensemble des coûts liés aux travaux d'entretien de la branche 40 du Morpions, à l'exception des coûts spécifiques liés à l'achat et à la plantation des arbustes.

ADOPTÉ

352-0918

FACTURATION DES TRAVAUX BONIFIÉS – COURS D'EAU WALBRIDGE

CONSIDÉRANT que le cours d'eau est ciblé dans le cadre du projet «*Plan d'intervention sur le contrôle des eaux de ruissellement et la conservation des sols des secteurs agricoles sensibles de Brome-Missisquoi*», réalisé en partenariat avec l'OBV de la baie Missisquoi, le MAPAQ, l'UPA Brome-Missisquoi, l'IRDA et le MDDELCC;

CONSIDÉRANT que les travaux s'inscrivent dans une approche hydrogéomorphologique, et visent à assurer le drainage adéquat des terrains, à améliorer la durabilité des travaux, améliorer la qualité de l'eau et à améliorer la qualité des habitats;

CONSIDÉRANT que des plantations arbustives ont été réalisées dans les talus du cours d'eau Walbridge au printemps 2018, suite aux travaux réalisés en 2017;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT que le mandat de plantation des arbustes a été octroyé à For-Éco par la résolution 183-0518;

CONSIDÉRANT la subvention versée par le programme Éco-Action d'Environnement Canada à l'OBV de la baie Missisquoi pour la bonification des travaux traditionnels d'entretien de cours d'eau agricoles;

CONSIDÉRANT que le coût spécifique des arbustes et de la plantation a déjà été remboursé à la MRC par l'OBV de la baie Missisquoi;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des travaux sont terminés et que la MRC doit facturer les municipalités concernées, conformément à l'acte d'autorisation des travaux.

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR YVES LEVESQUE
APPUYÉ PAR RICHARD BURCOMBE
ET RÉSOLU :**

De facturer l'ensemble des coûts reliés aux travaux d'entretien du cours d'eau Walbridge, à l'exception des coûts spécifiques liés à l'achat et à la plantation des arbustes.

ADOPTÉ

353-0918

NOMINATION SERVICES PROFESSIONNELS – COURS D'EAU LALANNE

**IL EST PROPOSÉ PATRICK MELCHIOR
APPUYÉ PAR RICHARD BURCOMBE
ET RÉSOLU :**

De mandater la firme ALPG consultants inc. pour donner suite à la demande du conseil municipal de Farnham relativement au cours d'eau Lalanne, pour la réalisation de travaux tels que l'évaluation de la demande des travaux, le rapport d'inspection préliminaire, le relevé technique d'arpentage, le dimensionnement des ponceaux, l'estimation des coûts, le support technique lors de la réunion d'information, la réalisation de plans et devis en format PDF, la répartition au bassin versant, l'avis de conformité des soumissions lors de l'appel d'offres, la surveillance des travaux de même que la visite de fin de garantie incluant le rapport de conformité. Conformément à l'offre de service présenté par ALPG consultants inc., le coût du mandat est de 4 200 \$ / km, excluant les taxes, et la surveillance des travaux sera effectuée au taux horaire en vigueur, avec les frais de déplacement applicables.

L'organisation et les convocations lors de la réunion des intéressés seront effectuées par le personnel de la MRC.

ADOPTÉ

354-0918

NOMINATION SERVICES PROFESSIONNELS – COURS D'EAU MORPIONS ET SA BRANCHE 17

**IL EST PROPOSÉ PAR YVES LEVESQUE
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU :**

De mandater la firme ALPG consultants inc. pour donner suite à la demande du conseil municipal de Saint-Ignace-de-Stanbridge relativement au cours d'eau Morpions et sa branche 17, pour la réalisation de travaux tels que l'évaluation de la demande des travaux, le rapport d'inspection préliminaire, le relevé technique d'arpentage, le dimensionnement des ponceaux, l'estimation des coûts, le support technique lors de la réunion d'information, la réalisation de plans et devis en format PDF, la répartition au bassin versant, l'avis de conformité des soumissions lors de l'appel d'offres, la surveillance des travaux de même que la visite de fin de garantie incluant le rapport de conformité. Conformément à l'offre de service présenté par ALPG consultants inc., le coût du mandat est de 4 200 \$ / km, excluant les taxes, et la surveillance des travaux sera effectuée au taux horaire en vigueur, avec les frais de déplacement applicables.

L'organisation et les convocations lors de la réunion des intéressés seront effectuées par le personnel de la MRC.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

355-0918

356-0918

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

NOMINATION SERVICES PROFESSIONNELS – COURS D'EAU CASTORS

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BURCOMBE
APPUYÉ PAR CAROLE DANSEREAULT
ET RÉSOLU :**

De mandater la firme ALPG consultants inc. pour donner suite à la demande du conseil municipal de Notre-Dame-de-Stanbridge relativement au cours d'eau Castors, pour la réalisation de travaux tels que l'évaluation de la demande des travaux, le rapport d'inspection préliminaire, le relevé technique d'arpentage, le dimensionnement des ponceaux, l'estimation des coûts, le support technique lors de la réunion d'information, la réalisation de plans et devis en format PDF, la répartition au bassin versant, l'avis de conformité des soumissions lors de l'appel d'offres, la surveillance des travaux de même que la visite de fin de garantie incluant le rapport de conformité. Conformément à l'offre de service présenté par ALPG consultants inc., le coût du mandat est de 4 200 \$ / km, excluant les taxes, et la surveillance des travaux sera effectuée au taux horaire en vigueur, avec les frais de déplacement applicables.

L'organisation et les convocations lors de la réunion des intéressés seront effectuées par le personnel de la MRC.

ADOPTÉ

**APPUI À LA DEMANDE DE L'OBV YAMASKA AU PROGRAMME FARR MONTÉRÉGIE :
« PROJET DE BONIFICATION AGROENVIRONNEMENTALE DES TRAVAUX D'ENTRETIEN
DE COURS D'EAU AGRICOLES DANS LE BASSIN VERSANT DE LA YAMASKA »**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par l'OBV Yamaska au fond d'appui au rayonnement des régions (FARR) Montérégie;

CONSIDÉRANT que le projet implique cinq des six principales MRC du bassin versant membres du Regroupement des acteurs municipaux de l'eau du bassin versant de la Yamaska (RAME Yamaska);

CONSIDÉRANT que le projet cadre avec la démarche d'accompagnement agricole et les bonifications des travaux d'entretien de cours d'eau agricoles prévus dans le plan d'action sur la gestion de l'eau de la MRC Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT que dans le cadre du projet, chaque MRC participante choisit un ou plusieurs types de bonification à mettre en œuvre sur des tronçons de cours d'eau qui seront entretenus en 2019.

CONSIDÉRANT que l'article 106 de la *Loi sur les compétences municipales (L.Q. 2005, chapitre 6)* attribue aux MRC le pouvoir de réaliser des travaux permettant la création, l'aménagement ou l'entretien d'un cours d'eau;

CONSIDÉRANT que grâce à l'aide financière, les bonifications agroenvironnementales seraient réalisées à coût nul pour les producteurs agricoles.

CONSIDÉRANT la demande reçue pour l'entretien du cours d'eau Lalanne, affluent de la rivière Yamaska à Farnham;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES DROLET
APPUYÉ PAR PIERRE JANECEK
ET RÉSOLU :**

De confirmer la participation de la MRC au projet pour l'aménagement projeté d'une section du cours d'eau Lalanne en chenal à deux niveaux sur une distance estimée à 500 mètres linéaires avec intégration d'une zone filtrante. Il est à noter que les détails des interventions seront confirmés suite à la réalisation des plans et devis des travaux.

La participation de la MRC dans le projet est estimée à 17 514,74 \$ en contribution en nature et à 6 422,22 \$ comme contribution financière, pour une contrepartie totale de 23 936,96 \$.

La participation de la MRC est conditionnelle à l'obtention de l'aide financière et des autorisations gouvernementales requises préalablement à la réalisation des travaux d'aménagement.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.



N° de résolution
ou annotation

357-0918

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**AMÉNAGEMENT ÉTANG AGRICOLE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME
DE MISE EN VALEUR DE LA BIODIVERSITÉ EN MILIEU AGRICOLE DE LA FONDATION
DE LA FAUNE DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT que le secteur est ciblé dans le cadre du projet «*Plan d'intervention sur le contrôle des eaux de ruissellement et la conservation des sols des secteurs agricoles sensibles de Brome-Missisquoi*», réalisé en partenariat avec l'OBV de la baie Missisquoi, le MAPAQ, l'UPA Brome-Missisquoi, l'IRDA et le MDDELCC;

CONSIDÉRANT que les eaux de ruissellement susceptibles d'éroder les terres en culture sont interceptées et acheminées vers un bassin artificiel, avant leur rejet dans la branche 4 du cours d'eau Swennen, à Saint-Armand;

CONSIDÉRANT qu'il y a un intérêt à réaménager le bassin artificiel en marais, afin de créer des habitats pour la faune et d'optimiser sa capacité de filtration ;

CONSIDÉRANT le programme de mise en valeur de la biodiversité en milieu agricole de la Fondation de la Faune du Québec.

CONSIDÉRANT l'implication des propriétaires ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BURCOMBE
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU :**

D'autoriser Simon Lajeunesse, coordonnateur à la gestion de l'eau, à signer une demande d'aide financière au programme de mise en valeur de la biodiversité en milieu agricole de la fondation de la Faune pour l'aménagement d'un marais sur le lot 5 451 957 du cadastre du Québec à Saint-Armand et de confirmer la contribution de la MRC pour la coordination du projet, la réalisation des plans et devis et les frais administratifs, évaluée à un total de 3 720 \$.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

358-0918

**PROJET « INTERVENTIONS CIBLÉES SUR LE CONTRÔLE DES EAUX DE
RUISSellement ET LA CONSERVATION DES SOLS DANS LES SECTEURS VISÉS PAR
DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE COURS D'EAU » - APPUI À L'OBV DE LA BAIE
MISSISQUOI POUR LE DÉPÔT DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AU VOLET RÉGIONAL
(PAAR 2018-2020) DU PROGRAMME PRIME-VERT DU MAPAQ**

CONSIDÉRANT que l'OBV de la baie Missisquoi dépose une demande de subvention au Volet régional (PAAR) du programme Prime-Vert du MAPAQ pour l'identification et la mise en œuvre d'un plan d'intervention sur le contrôle des eaux de ruissellement et la conservation des sols des secteurs visés par des travaux d'entretien de cours d'eau dans la MRC Brome Missisquoi;

CONSIDÉRANT que ce projet s'inscrit dans la continuité du projet «*Interventions ciblées sur le contrôle des eaux de ruissellement et la conservation des sols dans les secteurs dégradés de Brome Missisquoi*» qui se termine le 31 mars 2019;

CONSIDÉRANT que les changements à adopter au niveau des pratiques culturales prennent du temps et nécessitent un accompagnement des producteurs tout au long du processus;

CONSIDÉRANT qu'une démarche d'accompagnement en milieu agricole est un élément important du cadre réglementaire sur la gestion des eaux de surface et du contrôle de l'érosion et du plan d'action sur la gestion intégrée et durable de l'eau;

CONSIDÉRANT que les travaux s'inscrivent dans une approche hydrogéomorphologique, et visent à assurer le drainage adéquat des terrains, à améliorer la durabilité des travaux, améliorer la qualité de l'eau et à améliorer la qualité des habitats

CONSIDÉRANT que la MRC Brome-Missisquoi dispose notamment de données géoréférencées précises sur la microtopographie du territoire, sur les patrons d'écoulements préférentiels de l'eau au niveau des parcelles agricoles, sur les sous-bassins de drainage, sur la modélisation des hauteurs de ruissellement et des exportations de matières en suspension en fonction des unités de réponse hydrologiques pour l'ensemble du territoire (GEODEP), sur les suivis hydrométriques de nombreux tributaires agricoles et sur l'historique des travaux de cours d'eau ;

CONSIDÉRANT que selon les études de l'IRDA dans le bassin de la rivière aux Brochets, 10 % du territoire contribuerait pour plus de 40 % des exportations diffuses de sédiments;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT que la MRC Brome-Missisquoi a compétence sur la gestion des cours d'eau et est le seul organisme habilité à réaliser des travaux d'aménagement ou d'entretien de cours d'eau à portée collective;

CONSIDÉRANT que la MRC Brome-Missisquoi procède, en moyenne, à l'entretien d'environ 10 kilomètres de cours d'eau agricoles par année;

CONSIDÉRANT que la MRC encourage la mise en place d'aménagements hydroagricoles et fauniques, sous forme de chantier collectif, dans les cours d'eau agricoles faisant l'objet d'un entretien, en concertation avec le milieu agricole;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'améliorer la biodiversité des écosystèmes aquatiques et riverains, tout en rétablissant le libre écoulement des eaux et en améliorant l'égouttement des terres cultivées, dans le cadre des travaux effectués par la MRC;

CONSIDÉRANT que le projet cible les secteurs visés par des travaux d'entretien de cours d'eau;

CONSIDÉRANT que l'amélioration de l'égouttement des terres sensibles minimise les problématiques d'érosion et d'ensablement des cours d'eau et améliore les rendements agricoles et que la démarche d'accompagnement est ainsi à l'avantage de tous;

CONSIDÉRANT que les actions doivent être modulées selon les caractéristiques du milieu, en collaboration étroite avec les propriétaires ;

CONSIDÉRANT la concertation nécessaire entre les propriétaires, la MRC, les municipalités, l'UPA Brome-Missisquoi, les clubs agroenvironnementaux, les OBV, le MAPAQ, le MDDELCC et le MFFP;

CONSIDÉRANT que l'embauche d'une ressource à temps plein est requise pour réaliser ce projet ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
APPUYÉ PAR CLAUDE RHÉAUME
ET RÉSOLU :**

1. D'appuyer la demande d'aide financière de l'OBV de la baie Missisquoi déposée au Volet 3 (PAAR) du programme Prime-Vert du MAPAQ pour le projet d'*Interventions ciblées sur le contrôle des eaux de ruissellement et la conservation des sols dans les secteurs visés par les travaux d'entretien de cours d'eau.*
2. De confirmer le partenariat de la MRC Brome-Missisquoi au projet par une participation financière de 15 000 \$ en 2019, 15 450 \$ en 2020, 15 915 \$ en 2021, 16 395 \$ en 2022 (conditionnelle à l'obtention de la subvention), une participation en terme de ressources humaines et matérielles pour l'hébergement, l'équipement et l'encadrement de la ressource qui sera embauchée, ainsi que pour le partage des outils et données disponibles.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

DISTRIBUTION DES ARBUSTES 2019 : NOUVELLE PROCÉDURE

CONSIDÉRANT que la pépinière de bandes riveraines de la MRC a procédé à sa dernière distribution d'arbustes en 2018;

CONSIDÉRANT que le conseil des maires a octroyé en mars 2018 le mandat pour la fourniture et la livraison annuelle d'arbustes pour les années 2019 et 2020 à l'entreprise *Aiglon Indigo* située à Notre-Dame-de-Lourdes;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de définir une nouvelle procédure encadrant la distribution des arbustes pour l'année 2019;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL LAFRANCE
APPUYÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
ET RÉSOLU :**

- Que la distribution des arbustes en 2019 se déroule selon les grands principes suivants :
- 5 000 arbustes seront attribués à l'ensemble des municipalités en vue de la distribution régionale et payés via le budget MRC (statu quo à la situation 2018);

359-0918



N° de résolution
ou annotation

360-0918

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

- Pour les arbustes qui lui seront attribués (nombre à déterminer) la municipalité est libre de la formule de distribution (premier arrivé/premier servi ou sur réservation, vente à l'unité ou par caisse);
- Les citoyens désirant réserver une caisse (15 arbustes) et plus pourront le faire directement auprès de la MRC;
- La distribution aura lieu vers le 25 mai 2019;
- La livraison des caisses d'arbustes aura lieu dans chacune des municipalités et ainsi, ces dernières n'auront plus à se déplacer comme par le passé;
- Considérant qu'une consigne de 3 \$ est exigée par caisse, les municipalités devront réacheminer celles-ci à un point de chute (reste à établir).

ADOPTÉ

DÉMARCHE D'INNOVATION SOCIALE POUR L'EXPÉRIMENTATION D'INFRASTRUCTURES VERTES EN MILIEU URBAIN, AGRICOLE ET MONTAGNEUX DANS BROME-MISSISQUOI - DEMANDE DE SUBVENTION PROGRAMME CLIMAT MUNICIPALITÉ – VOLET 2

CONSIDÉRANT l'appel de projet au volet 2 du programme Climat municipalités – Phase 2 visant à soutenir les municipalités et les collectivités dans leurs initiatives d'adaptation aux changements climatiques et d'aménagement durable du territoire ;

CONSIDÉRANT que les changements climatiques ont des impacts différents selon les types de milieux qui caractérisent Brome-Missisquoi ;

CONSIDÉRANT que la MRC Brome-Missisquoi a déjà adopté un cadre réglementaire sur la gestion des eaux de surface et du contrôle de l'érosion, intégré au schéma d'aménagement, qu'elle met en œuvre depuis 2013 un plan d'action sur la gestion de l'eau et que le milieu est déjà mobilisé à ce sujet;

CONSIDÉRANT que les modèles prédictifs d'OURANOS pour la région prévoient une augmentation de la fréquence des épisodes de pluie extrême et de pluies ou redoux en période hivernale ;

CONSIDÉRANT la problématique importante d'ensablement du lac Davignon, source d'eau potable de Cowansville, où l'érosion en milieu montagneux est identifiée comme la source principale d'apports de sédiments au lac, qui est appelée à s'intensifier avec les changements climatiques ;

CONSIDÉRANT le Plan d'action pour la protection du lac Davignon et l'étude ciblant les ouvrages de rétention, de captation de sédiments et de contrôle de l'érosion à mettre en œuvre dans l'ensemble du bassin versant au niveau des emprises routières municipales ;

CONSIDÉRANT les cours d'eau agricoles linéarisés évacuent les eaux rapidement et sont ainsi susceptibles d'aggraver les problématiques d'inondation, et que ces cours d'eau pourraient être réaménagés en prévision du climat futur afin d'augmenter le potentiel de stockage de ces cours d'eau en période de crue;

CONSIDÉRANT que la technique d'aménagement de cours d'eau agricoles sous forme de chenal à deux niveaux développée aux États-Unis mérite d'être expérimentée au Québec;

CONSIDÉRANT que, avec les changements climatiques, la modification du régime hydrique, notamment l'augmentation de l'intensité des pluies, les épisodes de surverses d'eaux usées sont susceptibles d'être plus fréquents ;

CONSIDÉRANT que la MRC Brome-Missisquoi a compétence sur la gestion des cours d'eau et sur l'aménagement et le développement du territoire ;

CONSIDÉRANT que les coûts liés à la séparation des réseaux d'égouts unitaires surpassent très souvent la capacité de payer des villes, mais que des infrastructures pluviales vertes peuvent minimiser les problèmes, à moindre coût ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mesurer et de documenter l'efficacité réelle des diverses interventions, de créer des fiches techniques, afin de promouvoir les infrastructures vertes et faciliter leur mise en œuvre;

CONSIDÉRANT les partenariats prévus avec les villes de Bedford, Cowansville, Dunham, Lac-Brome, Sutton, le village de Brome, la municipalité de Bolton-Ouest, L'OBV de la baie Missisquoi, l'OBV Yamaska, le ROBVQ et Réseau-Environnement ;



N° de résolution
ou annotation

361-0918

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU**

D'autoriser Simon Lajeunesse à signer au nom de la MRC Brome-Missisquoi une demande d'aide financière au programme Climat municipalité - Phase 2 pour le projet *Démarche d'innovation sociale pour l'expérimentation d'infrastructures vertes en milieu urbain, agricole et montagneux dans Brome-Missisquoi*.

De confirmer la participation financière de la MRC Brome-Missisquoi, pour un montant total évalué à 150 000 \$, soit 50 000 \$ en nature et 100 000 \$ en argent.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

**REFUS À LA DEMANDE D'APPUI POUR UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU
FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS (FARR) -
PROJET MONTÉRÉGIEEN DE RÉALISATION DES PLANS SUR LES MILIEUX HUMIDES ET
HYDRIQUES PROPOSÉ PAR GÉOMONT**

CONSIDÉRANT la demande d'appui formulée par GéoMont pour le dépôt d'un projet au FARR visant la mise à jour et l'uniformisation des données sur les milieux humides et hydriques détenues par les MRC ;

CONSIDÉRANT que l'élaboration d'un plan régional des milieux humides et hydriques par les MRC d'ici 2023 est une obligation légale en vertu des nouvelles dispositions de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

CONSIDÉRANT que la Démarche d'élaboration des plans régionaux des milieux humides et hydriques a été publiée en juin 2018 par le MDDELCC ;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre du processus de révision du schéma d'aménagement de la MRC Brome-Missisquoi, l'exercice s'élargira à l'ensemble des milieux naturels du territoire;

CONSIDÉRANT que la MRC a développé à l'interne une multitude d'outils géomatiques, comme les délimitations de bassins versant, les chevelus hydrographiques, etc.;

CONSIDÉRANT que la MRC n'a pas été consultée préalablement pour connaître nos besoins;

CONSIDÉRANT qu'il manque d'information pour évaluer si la proposition de GéoMont apporte des données ou informations nouvelles et pertinentes pour la MRC;

CONSIDÉRANT que les fonds issus du programme FARR visent à investir dans des projets de développement mobilisateurs dont le rayonnement est régional et non pas à assumer les coûts rattachés à la délégation d'une nouvelle compétence au monde municipal telle que l'élaboration des plans régionaux des milieux humides et hydriques;

CONSIDÉRANT que le milieu municipal a réclamé une aide financière spécifique à la réalisation des plans régionaux des milieux humides et hydriques et que le budget 2018-2019 du Gouvernement du Québec prévoit des fonds de 16,2 millions de dollars pour les MRC afin de les soutenir dans leurs efforts de protection des milieux humides et hydriques;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR YVES LEVESQUE
APPUYÉ PAR PATRICK MELCHIOR
ET RÉSOLU**

1. De ne pas participer financièrement au Projet montérégien de réalisation des plans sur les milieux humides et hydriques, tel que présenté, par GéoMont;
2. D'indiquer le désaccord de la MRC Brome-Missisquoi à ce que les argents du FARR servent à assumer les coûts rattachés à la délégation d'une nouvelle compétence au monde municipal soit l'élaboration des plans régionaux des milieux humides et hydriques;
3. De signifier l'intérêt de la MRC Brome-Missisquoi à collaborer avec les instances régionales pour la planification et la réalisation des différents éléments nécessaires à l'élaboration du plan régional des milieux humides et hydriques, lorsque nos besoins spécifiques seront mieux identifiés;
4. D'attendre de connaître la hauteur de l'aide financière gouvernementale spécifique à la réalisation des plans régionaux des milieux humides et hydriques, pour cette obligation gouvernementale supplémentaire dévolue aux MRC.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

362-0918

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL – OBV YAMASKA

Monsieur Jacques Drolet souligne brièvement la tenue du conseil d'administration de l'OBV Yamaska le 12 septembre dernier et invite les maires à prendre connaissance du procès-verbal, lequel fut déposé à leur attention.

**DEMANDE AU MERN POUR LE RENOUELEMENT DE LA SUSPENSION
TEMPORAIRE DES TERRITOIRES INCOMPATIBLES À L'ACTIVITÉ MINIÈRE IDENTIFIÉS
PAR LA MRC BROME-MISSISQUOI**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* la MRC a le pouvoir de délimiter tout territoire incompatible avec l'activité minière au sens de l'article 304.1.1 de la *Loi sur les mines*;

CONSIDÉRANT les enjeux et les impacts que pourraient représenter les activités minières pour les communautés;

CONSIDÉRANT que certains secteurs et activités du territoire de Brome-Missisquoi s'avèrent incompatibles avec l'activité minière de par leur nature;

CONSIDÉRANT que depuis le 13 septembre 2017, le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles a procédé à la suspension temporaire des territoires incompatibles à l'activité minière identifiés par la MRC Brome-Missisquoi et que la deuxième période de suspension temporaire de six mois se termine en octobre 2018;

CONSIDÉRANT que cette suspension temporaire ne permet plus l'octroi de nouveaux titres miniers dans les secteurs identifiés comme incompatibles;

CONSIDÉRANT que le conseil des maires a adopté le 19 juin 2018 le projet de règlement 10-0818 principalement pour identifier les territoires incompatibles à l'activité minière sur le territoire de Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT la réception le 31 août 2018 de l'avis gouvernemental de non-conformité à l'égard du projet de règlement 10-0618 modifiant le schéma d'aménagement et de développement;

CONSIDÉRANT que ce dossier nécessite une consultation des divers acteurs afin de connaître et prendre en compte les préoccupations du milieu;

CONSIDÉRANT la nouveauté de ce dossier et sa complexité, la MRC souhaite prendre le temps nécessaire pour porter à bien ce dossier dans la communauté;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
APPUYÉ PAR GUY GRAVEL
ET RÉSOLU :**

De demander au ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, monsieur Pierre Moreau, un renouvellement de la suspension temporaire de l'octroi de nouveaux titres miniers sur les territoires incompatibles à l'activité minière de la MRC Brome-Missisquoi, et ce, à compter de la journée précédant la fin de la période actuelle octroyée (19 octobre 2018).

ADOPTÉ

363-0918

OCTROI DU MANDAT - PROJET DE CARACTÉRISATION DES PAYSAGES

CONSIDÉRANT que le projet de caractérisation des paysages s'inscrit dans l'entente culturelle 2018-2020;

CONSIDÉRANT que l'offre de services reçue de la *coopérative de travail Les Mille-Lieux* tient compte des commentaires émis par le comité consultatif d'aménagement;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
APPUYÉ PAR RICHARD BURCOMBE
ET RÉSOLU :**

D'octroyer le mandat de la caractérisation des dynamiques paysagères de Brome-Missisquoi à la *coopérative de travail Les Mille-Lieux* au montant de 24 144,75 \$ incluant les taxes applicables.

Nonobstant ce qui précède, les modalités de paiement sont établies comme suit :



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

Versement	Étapes	Échéancier	Paiement
1	Octroi du mandat	18 septembre 2018	30 %
Livrables			
2	Documents préfinaux	Semaine du 7 février 2019	40 %
3	Documents finaux	Semaine du 22 mai 2019	30 %

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

364-0918

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 458-26 – FARNHAM

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a transmis à la MRC le 10 septembre 2018 le règlement 458-26 relatif à la modification du règlement de zonage 458;

CONSIDÉRANT que ce règlement vise à modifier le plan de zonage (annexe K) afin de retirer des lots de la zone H1-157 et les insérer dans la zone H2-158

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR YVES LÉVESQUE
APPUYÉ PAR GILLES RIOUX
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 458-26 de la Ville de Farnham **CONFORME** au schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

365-0918

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 264-1-2017 – BOLTON-OUEST

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Bolton-Ouest a transmis à la MRC le 11 septembre 2018 le règlement 264-1-2017;

CONSIDÉRANT que ce règlement vise à assurer la concordance au règlement 08-0616 modifiant le schéma d'aménagement et de développement;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BURCOMBE
APPUYÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 264-1-2017 de la municipalité de Bolton-Ouest **CONFORME** au schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

366-0918

RÉSOLUTION D'APPUI RELATIVEMENT À LA PROBLÉMATIQUE DES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Denis-de-la-Bouteillerie a acheminé à la MRC une demande d'appui concernant la problématique des espèces exotiques envahissantes;

CONSIDÉRANT que plusieurs MRC et municipalités du Québec ont également adopté une résolution en ce sens;

CONSIDÉRANT que la MRC Brome-Missisquoi est sollicitée tant par ses municipalités que la population à l'égard des espèces exotiques envahissantes afin de connaître les options possibles pour les éradiquer et que cette dernière est peu outillée pour répondre adéquatement aux questionnements;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ LOUIS VILLENEUVE
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU :**

De demander au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques d'outiller les municipalités pour aider les citoyens à faire face à la progression des espèces exotiques envahissantes telles que la Renouée japonaise, la berce du Caucase et le phragmite exotique.



N° de résolution
ou annotation

367-0918

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

D'acheminer également copie de cette résolution à la Municipalité de Saint-Denis-de-la-Boutellerie.

ADOPTÉ

PRÉPARATION DE L'APPEL DE PROJETS 2019 : DIVISION DU FONDS

CONSIDÉRANT que le montant du Pacte Brome-Missisquoi est de 300 000 \$;

CONSIDÉRANT que 50 000 \$ de ce fonds sera investi dans la stratégie d'attraction de nouvelles populations;

CONSIDÉRANT qu'un montant de 11 847 \$ du fonds régional est réservé pour le projet du parc des Sommets et qu'un montant de 11 847 \$ du pôle de Bromont est désigné pour le parc des Sommets;

CONSIDÉRANT que si le montant de la stratégie est pris entièrement du fonds régional, l'enveloppe initiale de 75 000 \$ serait réduite à 13 153 \$ pour le financement de projets régionaux pour 2019 et pour les années à venir;

CONSIDÉRANT que plusieurs actions de la stratégie toucheront directement les municipalités;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES DROLET
APPUYÉ PAR GILLES RIOUX
ET RÉSOLU :**

Que la répartition de l'enveloppe soit comme suit :

Pôles	Montant du fonds 2019	Montant avec surplus s'il y a lieu
Régional	38 153 \$	
Bedford	58 012 \$	
Bromont	14 015 \$	
Cowansville	47 934 \$	
Farnham	24 905 \$	33 708 \$
Lac-Brome	25 600 \$	28 600 \$
Sutton	17 687 \$	

ADOPTÉ

368-0918

GUIDE DU PROMOTEUR : AJOUT DE TABLEAU - RESPONSABILITÉS MUNICIPALES

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BURCOMBE
APPUYÉ PAR GILLES RIOUX
ET RÉSOLU**

Que le tableau suivant soit ajouté au guide du promoteur pour mieux préciser ce qui est une responsabilité municipale dans le cadre du Pacte Brome-Missisquoi et donc non admissible au fonds.

Type de projets	Exemples	Admissibilité
Les outils de communications auprès des citoyens	Site web municipal Panneau électronique d'affichage Dépliant Infolettre municipale; Gestion des réseaux sociaux et tous autres types de communications;	Non admissible
La construction, la réfection et l'aménagement d'infrastructures municipales	Hôtel de Ville, caserne de pompiers Salle communautaire, salle culturelle, bibliothèque Bâtiment d'entreposage, voirie Trottoirs, asphaltage, etc. Réseau d'aqueduc, réseau d'égouts Aménagement paysager	Non admissible



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

Type de projets	Exemples	Admissibilité
Les infrastructures et services de loisirs de la municipalité	Skate parc Surface de jeu : (pétanque, dek hockey, pickle ball, terrain de tennis, pump track, etc) Module de jeu Patinoire Gazébo Corridors actifs municipaux Ressources pour camp de jour Pistes cyclables Réseau de sentiers Les activités d'animation culturelles et/ou communautaires	Admissible

Que les infrastructures et services de loisirs de la municipalité soient admissibles, mais que le financement maximum du Pacte soit 25 %. Les projets d'infrastructures de loisirs qui seront favorisés seront ceux qui auront une valeur ajoutée et un impact probant sur la municipalité et le pôle.

ADOPTÉ

CONFÉRENCE DE PRESSE:

OUVERTURE DE LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE À LA RÉGIE

Monsieur Dorion rappelle que le jeudi 27 septembre à 10 h à la Régie, il y aura la conférence de presse pour inaugurer officiellement l'ouverture de la plateforme de compostage. Les maires et directeurs généraux recevront une invitation sous peu. La Régie recevra donc dès le 1^{er} octobre les matières organiques provenant des municipalités.

COMPOSTAGE – TENUE DE FORMATIONS POUR LE PUBLIC

Dans le cadre du plan de communication des matières organiques, trois sessions d'information seront présentées et débuteront à 19 h. Toute la population y est conviée selon les trois jours et lieux suivants :

Mercredi 17 octobre	MRC Brome-Missisquoi 749, rue Principale, Cowansville
Mardi 23 octobre	Hôtel de Ville de Notre-Dame-de-Stanbridge 900, rue Principale, Notre-Dame-de-Stanbridge
Jeudi 25 octobre	Hôtel de Ville de Sutton 11, rue Principale sud, Sutton

ADOPTION D'UN NOUVEAU CALENDRIER DE PAIEMENT DES ÉCOCENTRES

CONSIDÉRANT l'importance de procéder à une révision du calendrier des versements pour les écocentres afin notamment d'effectuer plus rapidement les paiements aux municipalités;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR YVES LÉVESQUE
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU :

D'adopter le nouveau calendrier de paiement des écocentres établi ci-dessous et d'acheminer ledit calendrier aux responsables des écocentres afin de le rendre effectif dès maintenant :

Rapport	Date de dépôt	Date de remboursement
1 ^{er} (avril et mai)	1 ^{er} juillet	Conseil d'août
2 ^e (juin et juillet)	15 août	Conseil de septembre
3 ^e (août et septembre)	15 octobre	Conseil de novembre
4 ^e (octobre et novembre)	15 décembre	Conseil de janvier

ADOPTÉ

PAIEMENT DES SALAIRES ET DÉPENSES RELIÉS AUX ÉCOCENTRES

IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU :

369-0918

370-0918



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

D'effectuer le paiement aux 6 villes en date du 18 septembre 2018, pour les salaires et les dépenses encourues dans les écocentres d'avril à juin 2018 soit 213 346,65 \$, sous réserve de la vérification des pièces justificatives par le service de comptabilité de la MRC.

Écocentres	À payer	Écocentres	À payer
Bedford	33 068,48 \$	Farnham	29 961,05 \$
Bromont	37 816,56 \$	Lac-Brome	36 700,12 \$
Cowansville	47 827,79 \$	Sutton	27 972,65 \$
Total 213 346,65 \$			

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses

MATIÈRES RECYCLABLES : PRÉSENTATION DU CALENDRIER

Monsieur Desmarais présente le calendrier de travail en vue de procéder à un appel d'offres public regroupé concernant les matières recyclables. Une rencontre de travail avec les directeurs généraux se tiendra le 26 septembre prochain à 8 h 30 afin de bien saisir l'implication des municipalités quant à l'appel d'offres regroupé.

371-0918

ENTENTE INTERMUNICIPALE AUTORISANT LE PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES EU ÉGARD AUX MATIÈRES RECYCLABLES - AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT que l'entreprise *Récupération 2000 inc.* a cessé, le 18 août 2018, ses opérations de collecte, de traitement et de valorisation des matières recyclables ;

CONSIDÉRANT que les municipalités locales concernées par cette fermeture soudaine doivent obligatoirement poursuivre le service concernant les matières recyclables pour leurs citoyens ;

CONSIDÉRANT que conformément à la *Loi sur les compétences municipales*, les municipalités locales bénéficient de la compétence exclusive en matières résiduelles;

CONSIDÉRANT que la MRC possède l'expertise afin de procéder à un appel d'offres public pour le compte des municipalités locales;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire, afin que la MRC puisse procéder par appel d'offres public concernant les matières recyclables, que ces dernières lui délèguent partiellement leur compétence en matières résiduelles par le biais d'une entente intermunicipale en vertu des articles 569 et suivants du *Code Municipal (art. 468 et suivants de la Loi sur les citées et villes)* ;

CONSIDÉRANT qu'un projet d'entente intermunicipale concernant l'objet précité a été déposé séance tenante;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES RIOUX
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU :**

D'autoriser madame Sylvie Dionne-Raymond, préfet et Robert Desmarais, directeur général, à signer lesdites ententes intermunicipales ayant pour objet de prévoir une délégation de compétence à la MRC afin de procéder à un appel d'offres public concernant les matières recyclables.

ADOPTÉ

372-0918

AUTORISATION DE PROCÉDER PAR APPEL D'OFFRES PUBLIC EU ÉGARD AUX MATIÈRES RECYCLABLES

CONSIDÉRANT que le regroupement de plusieurs municipalités au sein d'un même appel d'offres permettrait d'obtenir de service de traitement des matières recyclables à un coût moindre pour les municipalités et les citoyens ;

CONSIDÉRANT que conformément à la délégation partielle de compétence opérée à la résolution numéro 371-0918, la MRC et les municipalités concernées ont convenu de conclure une entente intermunicipale, dès que possible, ayant pour objet de prévoir une délégation de compétence à la MRC afin de procéder à un appel d'offres public concernant les matières recyclables, le tout conformément aux articles 14.3 et 569 et suivants du *Code municipal (art. 29.5 et 468 de la Loi sur les citées et villes)* ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT le fait que les municipalités concernées délèguent partiellement leur compétence à la MRC afin d'effectuer un appel d'offres public concernant les matières recyclables, elles deviennent ainsi le délégant, et conséquemment, elles seront automatiquement liées par l'acceptation d'une soumission par le délégataire (soit la MRC), le tout conformément à l'article 14.4 *du Code municipal* (art. 29.6 de la *Loi sur les citées et villes*) ;

CONSIDÉRANT que la MRC, à titre de délégataire, procédera au lancement d'un appel d'offres public le ou vers le 15 octobre 2018 concernant les matières recyclables.

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
APPUYÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
ET RÉSOLU**

D'autoriser la MRC Brome-Missisquoi, à titre de délégataire, à lancer la procédure d'appel d'offres public regroupé lorsqu'elle aura obtenu l'accord des municipalités intéressées à s'y joindre. Sous toute réserve, d'autoriser le conseil des maires de la MRC Brome-Missisquoi à octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, le cas échéant, au nom et pour le compte des municipalités concernées, lesquelles sont considérées délégants en vertu de la législation applicable et conséquemment, seront les seules liées à l'adjudicataire retenu par la MRC.

ADOPTÉ

AVANCEMENT DE LA DÉMARCHE POUR L'AMÉLIORATION DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ÊTRE DE LA POPULATION DE BROME-MISSISQUOI

Monsieur Desmarais présente les travaux en cours. Les rencontres pour discuter des enjeux et des priorités en santé et en bien-être pour chacun des groupes d'âge se tiendront dans deux semaines soit :

- Rencontre concernant les aînés, le 26 septembre à 8 h 30;
- Rencontre concernant les adultes, le 26 septembre à 13 h;
- Rencontre concernant les jeunes, le 27 septembre à 8 h 30;
- Rencontre concernant la petite enfance, le 27 septembre à 13 h.

Les intervenants dans les domaines de la santé, communautaire, éducation, municipal, etc. sont invités à participer à ces rencontres pour discuter des problèmes les plus importants et d'identifier les priorités.

Par la suite, une deuxième vague de rencontres est organisée dans chacun des pôles de la MRC soit :

- Le 16 octobre à 8 h 30 à Farnham
- Le 16 octobre à 13 h à Bromont
- Le 17 octobre à 8 h 30 à Bedford
- Le 18 octobre à 8 h 30 à Cowansville
- Le 18 octobre à 13 h à Sutton
- Le 25 octobre à 8 h 30 à Lac-Brome

Une fois les différentes priorités identifiées pour chacun des groupes d'âge, l'étape suivante consistera à choisir 2 ou 3 priorités par groupe d'âge. Des rencontres seront organisées en décembre et en janvier par groupe d'âge et pour chacun des pôles de la MRC.

Les membres discutent de la démarche et de l'organisation des ressources qui seront nécessaires pour mettre en œuvre les priorités qui auront été choisies en 2019. Le comité convient de former un groupe de travail pour analyser les priorités.

AVANCEMENT DU PROJET DU NOUVEAU POSTE DE POLICE

Monsieur Desmarais informe les maires que le projet du nouveau poste de police suit son cours.

MESURES DE SÉCURITÉ EN VUE DE LA LÉGALISATION DU CANNABIS

Monsieur Desmarais informe les maires de la possibilité de réglementer la consommation de cannabis afin de la restreindre davantage que ne le prévoient les lois fédérale et provinciale. Un comité provincial de la Sûreté du Québec travaille actuellement sur les mesures que les policiers pourront adopter pour opérationnaliser les lois provinciale et fédérale et pour déterminer les difficultés et les lacunes. Le tout sera rediscuté lors de sa prochaine séance du comité de sécurité publique.



N° de résolution
ou annotation

373-0918

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**VERSEMENT DE LA SUBVENTION PROVENANT DU
MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE POUR LA FORMATION DES POMPIERS
VOLET 3 AUX VILLES DE DUNHAM ET COWANVILLE**

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BURCOMBE
APPUYÉ PAR PATRICK MELCHIOR
ET RÉSOLU :**

De verser aux municipalités citées ci-dessous la subvention reçue provenant du ministère de la Sécurité publique pour la formation des pompiers volet 3, de la façon suivante :

Municipalités	Remise totale
Dunham	16 609,00 \$
Cowansville	16 139,28 \$
Total	32 748,28 \$

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

« ESTRIE VS MONTÉRÉGIE » : TABLE DES PRÉFETS

Madame le préfet explique sommairement la rencontre avec quelques préfets et autres élus de l'Estrie concernant l'intérêt pour les MRC Brome-Missisquoi et La Haute-Yamaska de demander au Gouvernement le transfert en Estrie de tous les territoires de gestion des différents ministères et organismes gouvernementaux.

374-0918

**AUTORISATION DE VERSER AUX MUNICIPALITÉS LES DROITS PROVENANT DES
CARRIÈRES ET SABLIERES POUR LES PÉRIODES
D'OCTOBRE À DÉCEMBRE 2017 ET DE JANVIER À MAI 2018**

CONSIDÉRANT qu'à l'égard du Règlement refondu 07-1112, les montants provenant de la troisième période de l'année précédente ainsi que les montants de la première période de l'année en cours sont versés aux municipalités le 30 septembre de l'année courante soustraction faite des frais de gestion;

CONSIDÉRANT que des sommes sont également perçues de différents sites sur des municipalités limitrophes selon des ententes établies avec ces municipalités et que selon le Règlement refondu 07-1112, ces sommes doivent également être versées le 30 septembre;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'entente conclue avec la MRC de La Haute-Yamaska relativement aux partages des sommes pour les sites « limitrophes », des documents prévoyant les montants à être échangés doivent être signés par le directeur général;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK
APPUYÉ PAR GUY GRAVEL
ET RÉSOLU :**

D'autoriser le versement aux municipalités des montants perçus auprès des exploitants de carrières et sablières tel que présentés séance tenante.

D'autoriser Robert Desmarais à signer les documents relatifs aux partages des sommes pour les sites « limitrophes » avec la MRC de la Haute-Yamaska conformément à l'entente précitée.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses

AVANCEMENT DU PROJET DE MODERNISATION DU TRANSPORT FERROVIAIRE

Monsieur Desmarais souligne le succès du voyage de train du 12 septembre dernier. Plusieurs maires, candidats à l'élection provinciale et gens d'affaires étaient présents et tous, de façon unanime, appuient le projet de train de passagers et de marchandises entre Montréal et Sherbrooke.

**ATTRACTION DE NOUVELLES POPULATIONS :
RETOUR SUR LA CONFÉRENCE DE PRESSE DU 5 SEPTEMBRE 2018**

Monsieur Desmarais souligne le succès de la conférence de presse du 5 septembre dernier.



N° de résolution
ou annotation

375-0918

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE D'ATTRACTION DE NOUVELLES POPULATIONS -
OCTROI D'UN MANDAT DE RÉALISATION D'UNE WEBSÉRIE**

CONSIDÉRANT que la MRC a adopté la nouvelle Stratégie d'attraction de nouvelles populations et par conséquent, sa mise en œuvre, lors de la séance du conseil du 4 juillet 2018 la résolution numéro 277-0718;

CONSIDÉRANT que ladite stratégie compte notamment le déploiement d'une campagne promotionnelle d'activation;

CONSIDÉRANT que ladite campagne promotionnelle d'activation comprendra notamment la diffusion d'une websérie tournée dans Brome-Missisquoi mettant en avant plan des gens de Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT que les services d'une firme spécialisée en réalisation et production de websérie sont requis ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR CAROLE DANSEREAULT
APPUYÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
ET RÉSOLU :**

D'octroyer le mandat de réalisation à la firme *Productions Arborescence inc.* afin de réaliser une websérie de 8 épisodes tournés sur le territoire de Brome-Missisquoi et d'un vox-pop tourné à Montréal pour un montant forfaitaire de 64 700 \$ plus les taxes applicables.

D'autoriser le paiement de 25 % du montant précité à titre d'avance pour la production des quatre premiers épisodes en 2018.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses

376-0918

**MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE D'ATTRACTION DE NOUVELLES POPULATIONS -
OCTROI D'UN MANDAT D'ANIMATION**

CONSIDÉRANT que la MRC a adopté la nouvelle Stratégie d'attraction de nouvelles populations et par conséquent, sa mise en œuvre, lors de la séance du conseil du 4 juillet 2018 la résolution numéro 277-0718;

CONSIDÉRANT que ladite stratégie compte notamment le déploiement d'une campagne promotionnelle d'activation, laquelle comprendra notamment la diffusion d'une websérie tournée dans Brome-Missisquoi mettant en avant plan des gens de Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT que les services d'un animateur professionnel sont requis pour encadrer et animer la websérie ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
APPUYÉ PAR PATRICK MELCHIOR
ET RÉSOLU :**

D'octroyer le mandat d'animation d'une websérie de 8 épisodes tournés sur le territoire de Brome-Missisquoi et d'un vox-pop tourné à Montréal à Michel-Anthony Schmit-Craan (Michel Kunta) pour un montant de 3 150 \$, payable sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses

377-0918

**MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE D'ATTRACTION DE NOUVELLES POPULATIONS -
OCTROI D'UN MANDAT DE PHOTOS**

CONSIDÉRANT que la MRC a adopté la nouvelle Stratégie d'attraction de nouvelles populations et par conséquent, sa mise en œuvre, lors de la séance du conseil du 4 juillet 2018 la résolution numéro 277-0718;

CONSIDÉRANT que ladite stratégie compte notamment le déploiement d'un nouveau portail d'attractivité et d'emploi;

CONSIDÉRANT que le nouveau portail d'attractivité permettra de faire connaître les 21 municipalités de la MRC et que du matériel visuel est nécessaire pour ce faire;



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK MELCHIOR
APPUYÉ PAR TOM SELBY
ET RÉSOLU :**

D'octroyer le mandat de production de 83 photos, soit 3 photos par municipalité ainsi qu'une banque de 20 autres photos pour alimenter les communications sur les divers médias de diffusion à la firme de photographie *David Maman* pour un montant forfaitaire de 3 300 \$ plus les taxes applicables, payable sur présentation des pièces justificatives. À noter que ce montant inclut tous les droits d'utilisation des photos pour des fins commerciales.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses

CORRESPONDANCES

1. LETTRE DE FÉLICITATIONS DE L'UPA

Monsieur Desmarais souligne la mention de félicitations émise par l'UPA concernant le service de transport de la MRC lors de l'événement « portes ouvertes » sur la ferme La Bêlerie à Cowansville.

2. LETTRE DE L'UPA – RÉVISION DES ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES – AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Monsieur Dorion souligne que l'UPA souhaite se joindre aux discussions entourant les orientations gouvernementales sur la table des quatre MRC de la Montérégie. Le tout sera porté à l'attention du prochain comité d'aménagement.

3. INTÉRÊT POUR UNE PRÉSENTATION DES FLEURONS DU QUÉBEC À LA MRC

Monsieur Desmarais sonde le conseil à savoir s'il serait pertinent de recevoir une présentation des Fleurons du Québec. Aucun intérêt n'est manifesté.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question n'est adressée au conseil des maires.

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR GREG VAUGHAN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

Que la séance soit levée.

ADOPTÉ



Sylvie Dionne-Raymond, préfet



M^e Vanessa Couillard, greffière

Le procès-verbal de ladite session sera approuvé lors d'une session ultérieure.